

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

J

Communiqué de presse n° 20 (F)

13 octobre 2008

Déclaration de M. **CHRISTINE LAGARDE**,
Gouverneur du FMI et de la Banque pour **LA FRANCE**,
en séance plénière

**Déclaration de M. Christine Lagarde,
Gouverneur du FMI et de la Banque pour la France,
en séance plénière**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, Mesdames et Messieurs,

En cette période d'incertitude quant aux conditions macroéconomiques et financières, le rôle de forum de coopération dévolu aux institutions internationales, au premier rang desquelles figurent le FMI et la Banque mondiale, est plus essentiel que jamais. Le FMI, sous la direction de Dominique Strauss-Kahn, a poursuivi l'application de son ambitieux programme de réformes, qui a notre soutien total. Les accords conclus par les États membres durant la première moitié de l'année sur la réforme des quotes-parts et la représentation, d'une part, et sur le nouveau modèle de financement, d'autre part, sont des résultats remarquables. Un accord similaire s'est dégagé à la Banque mondiale qui renforce la légitimité et l'efficacité de l'institution dans le droit fil de sa mission primordiale.

Un an après le début des turbulences financières, nul ne peut nier que l'obligation la plus urgente qui incombe aux pouvoirs publics est de rétablir la confiance sur les marchés financiers et, plus généralement, dans la capacité de résistance du système monétaire international. À mon avis, les conditions internationales actuelles rendent nécessaires un solide pilotage politique du fonctionnement des institutions internationales et un renforcement de la coopération entre institutions internationales et entre autorités nationales.

*

- 1. Il est essentiel de maintenir le solide pilotage du FMI et de la Banque mondiale au moyen d'objectifs clairs et d'instruments efficaces.**

Le FMI et la Banque mondiale ont considérablement adapté leur action à l'évolution des besoins des pays membres, ainsi qu'aux nouveaux enjeux de l'économie mondiale du XXI^e siècle.

L'une des premières leçons que l'on peut déjà tirer de la crise financière actuelle est que la stabilité internationale est véritablement un bien public mondial. Il faut donc prendre rapidement des mesures décisives pour coordonner les différentes ripostes à cette crise afin d'en atténuer les effets et prévenir des crises futures. Par sa dimension universelle, le FMI doit pleinement jouer son rôle dans ces domaines et contribuer à engager une démarche globale pour renforcer le système financier international.

Le renforcement de la surveillance doit donc être au premier rang de nos objectifs. À cet égard, nous notons avec satisfaction la grande importance accordée, dans l'examen triennal de la surveillance et dans la Déclaration des priorités de la surveillance, à une meilleure intégration des questions concernant le secteur financier et la stabilité macroéconomique, ainsi qu'au renforcement de l'analyse des questions qui ont une dimension transnationale. Cela donne plus de clarté aux objectifs du FMI et constitue une première étape nécessaire et opportune dans l'adaptation et le renforcement du rôle de l'institution en matière de surveillance. De même, nous attendons avec intérêt l'application effective de la Décision de 2007 sur la surveillance des politiques des États membres tout en soulignant la nécessité d'assurer l'égalité de traitement et le fait que l'évaluation de la stabilité externe ne doit pas se limiter à l'évolution des taux de change.

En outre, une autre priorité à retenir est l'adaptation des instruments du FMI aux nouveaux types de crise et à l'évolution des besoins des pays membres. Nous tenons à souligner ici que l'examen global de la panoplie de prêts du FMI doit prendre en compte simultanément les axes définis par le Directeur général. Premièrement, il faut procéder à un vaste examen du cadre analytique pour remédier aux lacunes et aux chevauchements qui existent dans l'arsenal de prêts et le mandat du FMI. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité de simplifier le cadre des prêts du FMI. Deuxièmement, nous engageons

instamment le FMI à inclure parmi les priorités la mise en place d'une facilité de prévention des crises à l'intention des pays émergents, étant donné le risque que la crise se propage à ces pays. Troisièmement, nous notons avec satisfaction les modifications apportées à la facilité de protection contre les chocs exogènes pour assurer un accès plus rapide et une conditionnalité simplifiée de manière à préserver l'engagement crucial du FMI dans les pays à faible revenu. La nouvelle facilité fournira, en complément de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, un ensemble complet d'instruments adaptés à la situation des pays vulnérables que le FMI doit aider de par son mandat. Quatrième et dernier point, il convient de réexaminer la politique concernant les commissions et commissions additionnelles ainsi que le niveau d'accès. S'agissant du niveau d'accès, nous devons prendre en considération la forte croissance de nombreuses économies émergentes.

Comme la Banque mondiale a elle aussi été de plus en plus appelée à répondre à des situations d'urgence, ses politiques et processus ont été adaptés à un plus large éventail de circonstances. Le nouveau dispositif mis en place en 2007 par la Banque mondiale pour apporter une réponse rapide aux crises et situations d'urgence a permis en particulier de renforcer son engagement dans les États fragiles. La Banque mondiale a continué sur cette lancée en s'attaquant vigoureusement à la crise alimentaire mondiale, en poursuivant l'application d'une politique de ressources humaines révisée qui offre des incitations et une protection plus grandes au personnel travaillant dans les États fragiles, et en concluant un accord fiduciaire de principe avec les Nations Unies, mais elle pourrait encore renforcer davantage cette démarche en gagnant en souplesse, en rapidité et en efficacité. L'atténuation de l'impact du renchérissement des produits alimentaires et pétroliers exige de compléter la gamme des instruments financiers existants. En particulier, nous encourageons la Banque mondiale à travailler sur deux questions : premièrement, la création de facilités à réaction rapide qui fourniraient une aide budgétaire aux pays pauvres victimes de chocs exogènes, en complément de la réforme de la facilité de protection contre les chocs exogènes, comme envisagé par le FMI; deuxièmement, la mise en place d'instruments de prêt innovants destinés à réduire la

vulnérabilité des pays : à cet égard, une nouvelle politique de prêt pourrait mieux exploiter la marge d'emprunt qu'ont dégagée les initiatives PPTE et IADM et envisager la mise en œuvre de prêts contracycliques concessionnels.

En outre, l'efficacité de nos institutions et leur capacité face aux nouveaux défis doivent reposer sur une gouvernance nouvelle, la légitimité étant une considération essentielle dans le renforcement de nos politiques et décisions. Les résultats effectifs de la réforme des quotes-parts ont contribué à renforcer la gouvernance du FMI et constituent un point de départ pertinent pour la Banque mondiale, qui doit entretenir l'élan de l'important accord conclu hier. Le paquet de mesures décidé représente une étape significative pour accroître encore davantage la légitimité, la crédibilité et l'efficacité de la Banque. Bien qu'un paquet plus ambitieux pour l'Afrique sub-saharienne aurait eu la préférence des autorités françaises, la création d'une chaise additionnelle pour l'Afrique sub-saharienne est bienvenue et renforcera la voix des pays les plus pauvres au conseil d'administration ; de surcroît, leurs droits de vote augmenteront de manière significative à la BIRD et à l'AID ; enfin, le processus de sélection du Président, plus transparent, fondé sur les mérites et ouvert à tout candidat quel que soit sa nationalité, constitue une étape opportune.

2. La coopération entre les institutions internationales et les autorités nationales est essentielle pour rétablir la confiance et assurer le bon fonctionnement du système monétaire et financier international.

Une coopération et une coordination appropriées sont essentielles dans un système mondial en crise pour rétablir la confiance tout en évitant les chevauchements.

La contribution du FMI à la stabilité financière est essentielle du fait de la dimension universelle de l'institution, sa vision mondiale lui permettant d'analyser en profondeur les corrélations entre l'évolution du secteur réel et celle des marchés, ainsi que la conjonction des perspectives multilatérales et bilatérales.

La mise en œuvre des recommandations du Forum de stabilité financière devrait aider à remédier à un grand nombre des déficiences que la crise a révélées dans la gestion des risques, le fonctionnement des marchés financiers et le dispositif de contrôle. Au niveau de l'Union européenne, les autorités sont résolues à appliquer entièrement et rapidement les recommandations du FSF.

Il est certes urgent de mettre en œuvre ces recommandations, mais il est aussi nécessaire de resserrer la coordination entre les institutions financières, notamment entre le FMI et d'autres institutions financières internationales, comme le FSF, par des initiatives conjointes et un échange d'information permanent. Comme nous en sommes convenus lors de notre session du CMFI, le Fonds devra centrer la discussion, dans un cadre de coopération renforcée, en prenant en compte une grande variété de points de vues avec le FSF, le G20 et d'autres sur ces sujets dans un cadre inclusif. Le Fonds devra initier cet exercice au plus vite et nous rendre compte au plus tard lors de notre prochaine réunion. Des systèmes d'alerte précoce plus efficaces permettant d'éviter des crises à l'avenir ou de les atténuer seraient l'élément charnière de cette coopération renforcée. De même, du fait de l'interdépendance étroite des marchés financiers nationaux, le FMI, ainsi que le G20, est très bien placé pour associer tous les pays à l'application des recommandations formulées sur la scène internationale et ciblées principalement sur les pays les plus avancés.

S'agissant de la Banque mondiale, nous appelons à un examen stratégique des opérations du Groupe de la Banque mondiale qui ferait apparaître ses avantages comparatifs mais aussi les domaines dans lesquels d'autres institutions de développement devraient prendre la tête de la communauté internationale.

À terme, les relations et la coordination entre le FMI et la Banque mondiale devront être renforcées, en particulier au regard des politiques de prêt aux pays à revenu intermédiaire. Une coordination plus étroite est essentielle pour assurer une riposte

mondiale et cohérente aux crises. Cette question exige une vision claire des rôles respectifs du FMI et de la Banque mondiale. Nous devons aborder la question des limites de leurs activités respectives et de la complémentarité de leurs opérations.

*

Pour conclure en quelques mots, le rôle du FMI et de la Banque mondiale est plus essentiel que jamais à la stabilité macroéconomique et financière internationale.

Parallèlement, la situation actuelle met davantage en relief la nécessité de poursuivre l'application de leurs programmes de réformes. La coopération entre le FMI et la Banque mondiale a toujours été une question fondamentale pour la France. J'appelle de mes vœux le renforcement de cette coopération pour que les deux institutions puissent jouer d'une légitimité et d'une efficacité accrues. Ainsi pourront-elles jouer un rôle central dans l'établissement d'un système financier plus solide.